



## 15ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>45286</b>   | De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )          | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance   |   | <b>Ministère attributaire</b> > Comptes publics                       |
| <b>Rubrique</b> >retraites : généralités   | <b>Tête d'analyse</b><br>>Évolution défavorable des retraites - Compensations | <b>Analyse</b> > Évolution défavorable des retraites - Compensations. |
| Question publiée au JO le : <b>12/04/2022</b><br>Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b><br>Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'évolution défavorable de certaines pensions de retraites. Il apparaît en effet que la revalorisation de 1,1 % intervenue en début d'année 2022 a conduit de nombreux retraités à devoir être assujettis à l'application de contributions sociales dont ils étaient jusqu'ici exonérés ou sur lesquelles ils bénéficiaient d'un taux réduit, à l'image de la CSG. Cette situation induit pour eux une perte de pouvoir d'achat d'autant plus mal ressentie que la hausse des pensions ne couvre qu'une partie de l'inflation constatée. Aussi, elle souhaiterait qu'il puisse lui faire savoir les mesures qu'il entend prendre pour compenser cette perte et adapter les seuils d'exonérations en fonction des revalorisations qui sont intervenues.